

26/11/2019 _ Courrier à M. le Préfet

Association des riverains du Dinghof Schiltigheim,

(Volume 41-Folio 75)

10 rue de la Wantzenau

67300 Schiltigheim

beyer.berthe@orange.fr

Monsieur Jean -Luc Marx,

Préfet de la Région Grand Est

5 Place de la République

67073 STRASBOURG Cedex

le 26 novembre 2019,

Objet : Nouvelle anomalie relevée dans le permis de construire n° 067 447 16 M 0031.

Nous vous saurions gré de nous confirmer que c'est bien votre intervention, suite à notre courrier du 19 novembre dernier, qui a conduit à l'arrêt des travaux sur le terrain du Dinghof, jeudi le 21 novembre en début d'après-midi. Nous supposons que l'interruption des travaux est en lien avec les irrégularités que nous avons décelées dans le permis de construire n° 067 447 16 M 0031.

Non seulement nos courriers à la Ville de Schiltigheim n'ont pas eu d'effet mais en plus le premier adjoint s'est montré, le 19 novembre, lors de sa venue sur le site, très complaisant et coopératif vis-à-vis des panneaux d'interdiction de stationner installés abusivement par le promoteur au fond de l'impasse.

Par ailleurs, en sus des irrégularités constatées au niveau du permis de construire, nous avons relevé une nouvelle anomalie. Le permis de construire litigieux prévoit que les travaux doivent suivre le déplacement de la « maison du XVIe siècle » (sic). Or non seulement les travaux de terrassement débutés la semaine dernière, mais aussi les démolitions réalisées en mars 2017, bien avant la signature de l'acte de vente – contesté devant le TGI qui rendra son jugement le 30 janvier prochain – contreviennent à cette disposition. Nous rappelons que ces démolitions ont en outre inclus la grange attenante à la maison, ainsi que la remise à pan de bois, malgré les préconisations émises par l'arrêté préfectoral n°2016/A341 du 15 décembre 2016. Sans sanction à ce jour. Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération. Berthe Beyer, présidente de l'association des riverains du Dinghof,

Pour le comité

NB : Dans notre courrier du 12 novembre dernier à Madame la Maire de Schiltigheim,

nous avons relevé une coquille dans une des dates mentionnées : au lieu du 13-06-2017 en p.1, il s'agit du 16-03-2017. Lettre de la Présidente 12.11.2018-1



12:11:2019 Courrier à Mme Dambach pour dénoncer le caractère possiblement frauduleux du permis de construire